



## Éditorial

Santé!



Et bien non, ce n'est pas un article sur la prochaine édition des 12 heures du fomage ou sur la magnifique réussite du Salon des Vins et Terroir qui s'est déroulé à Cernier, mais bien de santé publique dont je vais vous parler, ceci en relation à l'offre qui a été mise en place pour la population vaudruzienne dans ce domaine et en complément aux cabinets médicaux déjà très actifs sur le territoire communal.

Le 3 novembre 2025 s'est ouvert un cabinet médical de RHNE au rez-de-chaussée inférieur du Centre de Santé des Geneveys-sur-Coffrane, offre complémentaire à la permanence VOLTA déjà présente sur ce site depuis plusieurs mois. Dès le début 2026, ces deux entités sont exploitées sous le nom de Réso.ne, RHNE ayant repris les activités du groupe privé VOLTA sous ce nouveau nom. Six médecins sont actuellement à disposition à cette adresse.

Cet accroissement de l'offre médicale s'est enrichi dans ce lieu avec l'arrivée à mi-janvier de la nouvelle pharmacie, officine qui s'est déplacée de la rue du 1<sup>er</sup> Mars dans des nouveaux locaux entièrement rénovés. Ce regroupement de professionnels vient compléter les prestations déjà bien établies des thérapeutes du Centre «Thérapies & Bien-être» en activités dans ce bâtiment depuis plus d'une année.

Comme vous pouvez le constater, tout a été mis en place depuis plusieurs mois pour regrouper les acteurs de la santé sur un même site, permettant ainsi d'offrir des prestations étendues à l'ensemble de la population et particulièrement aux personnes qui n'auraient pas ou plus de médecin traitant. En effet, il est essentiel de mettre en place tout ce qui est possible dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention des maladies pour répondre aux attentes et besoins de la population.

Les mesures prises vont parfaitement dans le sens du programme de législature communal 2024-2028 en matière de promotion de la santé et de densification de la médecine de premier recours à l'intention des concitoyens et concitoyennes.

Aussi, merci de prendre bien soin de vous!

Jean-Claude Brechbühler,  
conseiller communal

## Propriétaire de chien?

La facturation de la taxe des chiens s'effectue selon les données contenues dans le répertoire fédéral AMICUS, base de données des canidés enregistrés en Suisse.

L'acquisition ou l'adoption d'un chien doit être annoncée au service du contrôle des habitants qui saisit les données du propriétaire. Cet enregistrement permet l'ouverture d'un compte sur le site internet dédié. Un identifiant personnel est transmis au nouveau propriétaire. Il est utile au vétérinaire qui saisira à son tour, en ligne, des informations complémentaires sur l'animal.

En cas de changement de détenteur, de déménagement ou de décès du chien, le propriétaire est tenu de mettre à jour les données contenues dans son compte AMICUS. Cette opération permet la gestion correcte des taxes facturées à tout propriétaire. L'application «animundo», liée à AMICUS, propose de nombreuses autres fonctionnalités pratiques pour les animaux de compagnie. De plus amples informations sont disponibles sur [www.animundo.ch](http://www.animundo.ch).

La facturation intervient généralement en février pour l'année courante, puis périodiquement pour les nouveaux chiens annoncés durant l'année. Le montant global de la taxe (cantionale et communale) de CHF 120 est dû pour tout animal vivant le 1<sup>er</sup> janvier.

La loi sur les chiens indique également les proratas en cas d'acquisition ou décès en cours d'année (demi-taxe si le décès survient entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin), les conditions pour l'assujettissement à la taxe, les exonérations, etc. Les personnes qui ne s'acquittent pas du montant de la taxe peuvent être dénoncées au Ministère public.

La loi cantonale sur la faune sauvage stipule que les chiens doivent être tenus en laisse en forêt entre le 15 avril et le 30 juin. Elle précise que les animaux domestiques ne doivent pas déranger la faune sauvage, qu'il est interdit de laisser son chien errer, poursuivre ou chasser des animaux sauvages. Il est également interdit de pénétrer sur les champs et près d'autrui.

Le ramassage des déjections canines fonctionne habituellement bien dans les villages, ce qui est favorable pour la population et l'hygiène publique en général. Un même effort est attendu dans les zones rurales, où il est également impératif de ramasser les crottes. En effet, les chiens sont souvent porteurs de parasites néfastes aux bovins.

Pour tout renseignement complémentaire, le service du contrôle des habitants renseigne à [cdh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:cdh.val-de-ruz@ne.ch) ou au 032 886 56 23.



## Offres d'emploi

La Commune recherche:

- plusieurs éducateurs de l'enfance (F/H), de suite ou à convenir;
- un patrouilleur scolaire remplaçant (F/H) à l'heure, de suite ou à convenir.

La campagne de recrutement des apprentis pour la rentrée scolaire 2026 est lancée, n'hésitez pas à consulter les places disponibles à [www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch).

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à l'adresse [rh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:rh.val-de-ruz@ne.ch). Pour toute question, le service des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Administration communale/Offres d'emploi».



## Conseil général

La prochaine séance du Conseil général a lieu le **lundi 16 février 2026 à 19h30** à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

L'ordre du jour est le suivant:

- Appel
- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
- Communications de la présidente
- Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'100'000 concernant l'assainissement structurel et énergétique partiel du collège de la Fontenelle à Cernier (bâtiments «E» et «F»)
- Demande de quatre crédits d'engagement pour un total de CHF 773'000 concernant des projets d'un montant inférieur à CHF 100'000 chacun
- Nouveau règlement sur les eaux
- Réponse à la motion M24.008 «Offrir un encadrement aux enfants durant les vacances scolaires»
- Motions et propositions
- Résolutions, interpellations et questions
- Communications du Conseil communal

La séance du Conseil général est ouverte au public. La chancellerie renseigne à l'adresse [commune.val-de-ruz@ne.ch](mailto:commune.val-de-ruz@ne.ch) ou par téléphone au 032 886 56 22.

## La Vue-des-Alpes

Le chantier de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes entre désormais dans sa phase finale. Les travaux de finitions intérieures avancent à un rythme soutenu et sont en voie d'achèvement.

Au rez-de-chaussée, les crépis à la chaux minérale sont réalisés, tandis que le plafond en bois de la salle à manger est terminé, apportant chaleur et caractère à cet espace.

La cuisine professionnelle a été entièrement installée. L'ampleur et le nombre impressionnant d'éléments mis en place témoignent de l'importance de cet équipement pour le fonctionnement de l'établissement.

L'escalier desservant les étages a également été posé, marquant une étape clé du chantier. De leur côté, les cabines du spa sont en cours d'installation.

La pose des parquets dans les chambres est en cours, tout comme celle des planchers dans les salles de séminaires. Les têtes de lit, en bois des forêts communales, prennent également place et soulignent l'identité locale du projet.



Les dernières étapes concernent la pose du mobilier sur mesure, la signalétique, le mobilier d'agencement des différents espaces, la pose de la moquette dans les couloirs ainsi que l'installation des portes.

La Commune se réjouit de l'avancement du chantier et communiquera prochainement la date de la journée portes ouvertes.

Pour toute question, le service renseigne à l'adresse [batiments.vdr@ne.ch](mailto:batiments.vdr@ne.ch). Le chantier est également à suivre régulièrement en images sur le compte Instagram de la Commune.

## Recensement de la population

Une population en progression de 23 personnes: tel est le résultat du recensement pour la Commune de Val-de-Ruz au 31 décembre 2025. Ce solde positif s'inscrit dans la ligne de l'année précédente.

Outre le mouvement naturel de la population (+34: 180 naissances pour 146 décès), le changement de statut de séjour de 29 personnes contribue à ce résultat. Le solde migratoire enregistre quant à lui une balance négative (-40: 932 arrivées pour 972 départs). Le nombre officiel d'habitants de Val-de-Ruz s'établit ainsi à 17'533 fin 2025.

La tendance démographique observée à Val-de-Ruz bénéficie des mesures déployées par les Autorités visant à préserver un cadre de vie agréable, adapté aux besoins des familles et de la population en général, proche de la nature ainsi qu'une vie sociale riche.

La Commune poursuit donc l'adaptation et le renforcement de ses infrastructures, son offre de formation scolaire, l'appui aux sociétés locales ainsi que l'encouragement à la création d'emplois.

## «Comment vous faites?»

Le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) accueille en février 2026 l'exposition itinérante «Plus fort que la violence», en partenariat avec l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Cette exposition intercantonale, consacrée à la prévention de la violence domestique, est proposée à l'ensemble des classes de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années.

Conçue pour les jeunes de 13 à 25 ans, l'exposition s'adresse également aux adultes et aux professionnels intéressés par cette thématique sensible, mais essentielle. Elle se présente sous la forme immersive d'un appartement dans lequel chaque pièce aborde un aspect spécifique de la violence domestique: le cycle de la violence, l'impact sur les enfants, les dimensions médico-légales, les mécanismes d'emprise ou encore les possibilités d'aide et de sortie de la violence.

Interactive par nature, l'exposition est animée par des intervenants de terrain – notamment issus des services d'aide aux victimes (SAVI) ou de la police – qui accompagnent les visites et répondent aux questions. Au-delà de la description des différentes formes de violence, «Plus fort que la violence» met l'accent sur les ressources existantes dans le canton et les solutions concrètes pour demander de l'aide.

Dans ce cadre, le CSV et l'OPFE ont le plaisir d'inviter, sur inscription préalable, les parents ainsi que les autres adultes intéressés à une présentation du projet suivie d'une visite de l'exposition les **10 et 17 février à 19h00**. Ces rencontres visent à informer les adultes et à favoriser le dialogue autour de ces questions.

Pour plus d'informations sur l'exposition, il est possible de consulter le site [www.plus-fort-que-la-violence.ch](http://www.plus-fort-que-la-violence.ch).

Ces soirées se déroulent à l'aula du collège de La Fontenelle à Cernier. Pour davantage d'informations, Manuela Roth renseigne au 079 561 60 87 ou à l'adresse [manuela.roth@ne.ch](mailto:manuela.roth@ne.ch). Pour des questions d'organisation, l'inscription doit être transmise à cette même adresse électronique.

## Découverte du mois

### Le tramway du Val-de-Ruz

De 1903 à 1948, Les Hauts-Geneveys et Villiers sont reliés par la ligne du tramway du Val-de-Ruz. En cette époque pionnière, il s'agit de tirer parti de la ligne ferroviaire qui grimpe à La Chaux-de-Fonds depuis Neuchâtel pour relier le reste de la vallée. Le trajet de 8.3 km affiche une dénivellation de 190 mètres, avec une pente maximale considérable, culminant à 7.2%.

La région n'étant pas densément peuplée, les options choisies se veulent simples et pragmatiques: voie unique, écartement métrique, matériel d'occasion. La compagnie se diversifie dans les années vingt en mettant en service une ligne d'autobus reliant Cernier et Valangin, via Fontaines et Boudevilliers.

En 1948, les trams sont remplacés par des trolleybus, qui bénéficient de la ligne de contact et de la motricité électrique en offrant un meilleur confort grâce à leurs pneumatiques. En 1984, ce sont des bus qui prennent définitivement le relais.

Si la ligne de contact et le dépôt de Cernier sont désormais démantelés, les édicules parsemés le long du trajet, sur le côté droit de la route dans le sens de la descente, témoignent encore de l'épopée du tramway à Val-de-Ruz. Leur architecture de style pittoresque est typique du début du vingtième siècle.



Sources: FONSART, RACN, Wikipedia

## Anniversaires et jubilés

Fêtent en ce mois de février 2026:

### Noeuds de diamant (60 ans)

- Jeanneret Marianne et Francis, à Dombresson.

### 90 ans

- Jeanty Christiane, à Ollon;
- Meylan Claudy, à Boudevilliers;
- Pierlot Jean-Marie, aux Vieux-Prés;
- Robert-Charre Jean-Claude, à Saules.